

de cette nature pour la période que prévoit la mesure dont nous sommes saisis.

M. Chatterton: Monsieur le président, je tiens à appuyer l'amendement proposé par le député de Simcoe-Nord. Ce qu'a dit le ministre ne m'a pas convaincu qu'il soit nécessaire de prévoir cet Office. Premièrement, pourquoi en tenir compte? Je ne répéterai pas les chiffres que j'ai donnés hier soir, mais la portée du programme d'encouragement aux travaux d'hiver a dépassé ce qu'on se propose de réaliser ici et pourtant tout le programme a été administré par le ministre du Travail sans qu'il en résulte un accroissement de la bureaucratie.

L'article 36 de la loi nationale sur l'habitation porte sur un programme presque semblable de prêts aux municipalités, administré par la Société centrale d'hypothèques et de logement et comportant la disposition relative à la remise des dettes. Pourquoi ce programme-ci ne serait-il pas administré par le même organisme? En vertu du bill, l'Office pourra profiter des services du personnel de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Cette disposition crée une double compétence. Les employés de l'État fédéral affectés à l'application de la loi seront-ils responsables vis-à-vis de l'Office ou vis-à-vis de la Société?

Si, conformément à leurs promesses électorales, les libéraux avaient lancé un vaste programme d'aide aux municipalités, un Office aurait été justifié, mais la présente mesure dépasse à peine la portée du programme d'aide à l'aménagement des égouts par exemple, ou du programme d'encouragement aux travaux d'hiver. Il semble parfaitement inutile d'avoir un Office qui engendrera forcément des difficultés administratives.

Je rappelle au ministre les difficultés de la collaboration entre la Société du crédit agricole et du Service des terres destinées aux anciens combattants. Les deux organismes ont dû se séparer car les employés, ayant deux maîtres, ne savaient plus auquel ils devaient rendre compte. Voici la question précise que je tiens à poser: les employés de la Société centrale d'hypothèques et de logement dépendront-ils, en vertu de cette entente, de l'Office ou de la Société?

L'hon. M. Sharp: Je ne voudrais pas prolonger la discussion en comité, mais lorsque le bill a été rédigé le gouvernement a jugé qu'il faciliterait l'application de la mesure si, au lieu d'en rendre un ministre directement responsable, il instituait un Office qui agirait sous la direction du ministre, mais qui s'interposerait entre lui et les municipalités et les provinces. Il s'agit d'un jugement sur la meilleure forme de rouage administratif. J'ai écouté les propos du député. Je suis toujours

convaincu que l'Office, de la façon dont il est institué aux termes du présent bill, facilitera l'application de la mesure. Ce ne sera pas une grande institution et il ne créera pas beaucoup de nouveaux postes.

Il faut toujours exercer son jugement dans de telles questions et le bill a été rédigé évidemment d'après les conseils de personnes qui travaillent dans le service public et qui ont une expérience des choses. Le jugement de ses employés coïncidait avec celui du gouvernement.

M. Prittie: Je me demande si le ministre nous donnerait une idée du nombre probable de nouveaux employés dont on aura besoin pour faire fonctionner l'Office?

L'hon. M. Sharp: Je doute que ce nombre dépasse la douzaine, il se peut même qu'il s'agisse de moins que cela.

M. Smith: Le ministre croit-il que l'octroi des prêts pour l'épuration des égouts par la Société centrale d'hypothèques et de logement a été satisfaisant? Est-ce qu'on entend, aux termes de la présente mesure, faire largement appel aux employés de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour l'application des dispositions prévues?

L'hon. M. Sharp: Pour répondre en quelques mots à la question du député, je dirai que l'Office est censé faire preuve de jugement, tout comme le ministre. L'objet principal de la mesure est d'augmenter l'emploi; par conséquent, il faut, quand il s'agit d'évaluer les demandes, décider si tel ou tel projet pour lequel on a demandé un emprunt pourrait faire augmenter l'embauche. A cet égard, le programme diffère du genre de programme envisagé par le député. Voilà l'une des raisons pour lesquelles on a dès le début pensé qu'il serait souhaitable d'instituer un Office qui aurait à exercer son jugement, du moins au début.

M. Chatterton: Cette objection ne s'applique pas au programme de travaux d'hiver dans le cadre duquel on accordait la même discrétion. Dans ce cas également, la société devait certifier que le projet créerait des emplois, mais malgré cela, on a réussi à mettre le programme en œuvre sans créer de nouvel organisme.

L'hon. M. Starr: J'estime que le gouvernement devrait revenir sur sa décision d'instituer un Office en songeant aux dépenses accrues que cela occasionnera, surtout à une époque où nous devrions diminuer les dépenses. Après tout, la caisse sera seulement de 400 millions de dollars pour trois ans. Cela signifie environ 133 millions par année. Je signalerai que le programme des travaux d'hiver a créé jusqu'à 245 millions de dollars